

SÉANCE DU 29 JANVIER 2013

CONSTRUCTION DE L'A150 – CONVENTION AVEC ALBEA

Mme le Maire donne lecture de la convention à convenir entre la commune et la Société ALBEA, concessionnaire pour le financement, la conception, la construction, l'entretien, l'exploitation et la maintenance de la section Barentin-Ecalles Alix de l'autoroute A150.

Après l'avoir étudié et en avoir délibéré, les Membres du Conseil à l'unanimité des votes :

- acceptent le texte de la convention
- autorisent Mme le Maire à signer la convention.
- disent que la convention sera annexée à la présente délibération.

GROUPE SCOLAIRE

Mme le Maire informe qu'afin d'éviter les dysfonctionnements aux sanitaires du groupe scolaire il convient d'installer un préfiltre en amont des boutons poussoirs.

Mr l'Adjoint aux travaux présente le devis proposé par l'entreprise BOULINGUE d'Allouville Bellefosse qui s'élève à 498,00 € HT (595.61 € TTC) pour la fourniture et la pose du matériel.

Après avoir étudié le devis et en avoir délibéré, les Membres du Conseil :

- décident de faire exécuter les travaux
- acceptent le devis de l'entreprise BOULINGUE pour son montant
- autorisent Mme le Maire à signer le devis et toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution du projet
- disent que le financement se fera à l'article 61522 du budget.

MENUISERIES EXTERIEURES AUX MURS DU COMMERCE

Mme le Maire informe que quatre paires de volets en bois devraient être changées aux murs du commerce côté rue Alexis Ricordel

Elle présente les devis fournis par les entreprises :

ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC
FERMETURES CAUCHOISES	1 884.29	2253.61
ALUNVER	2 017.41	2 412.82
PLAQUISOL	1 680.00	1 797.60

Après avoir comparé les devis et en avoir délibéré, les Membres du Conseil décident à l'unanimité des votes :

- de faire remplacer les quatre paires de volets bois vétustes
- de confier les travaux à l'entreprise Plaquisol
- d'accepter le devis pour son montant
- d'autoriser Mme le Maire à signer le devis et tous les documents nécessaires à la réalisation des travaux
- disent que le financement s'effectuera à l'article 2135-157 du BP 2013

TRAVAUX DIVERS

Mme le Maire présente le devis pour 2013 pour :
(Taupier) S'TAUPE : 2 045.16 € TTC

Après délibération, le conseil accepte à la majorité des votes la réalisation des travaux et le devis pour son montant.

Entreprise NETT CLEAN Maromme pour le nettoyage des baies vitrées de la salle polyvalente et du groupe scolaire ; pour deux passages sur les deux bâtiments : 800.00 € (TVA non applicable)

Après délibération, le Conseil accepte à l'unanimité des votes la réalisation des travaux et le devis pour son montant.

Mme le Maire est autorisée à toutes les signatures nécessaires à la réalisation des travaux

PLANTATIONS DE PART ET D'AUTRE DU CD 20 DE CHAQUE COTE DU PONT

Mme le Maire donne lecture au Conseil du courrier de la Direction des routes qui émet un avis défavorable au projet de la commune de réaliser des plantations de part et d'autre du CD 20 afin d'améliorer l'entrée du village. Le Conseil en prend acte.

AMENAGEMENT DU TEMPS SCOLAIRE

Mme le Maire donne lecture des horaires définis par la Direction de l'Académie ; elle précise qu'un report est possible à la rentrée 2014. Le Conseil en prend acte.

POUR INFORMATION

Mme le Maire informe le Conseil qu'une nouvelle association a vu le jour le 26 janvier 2013 ; elle a pour nom « MALTA en fête » et s'occupera de l'animation de la commune et de la fête annuelle en remplacement de l'association « Motteville Loisirs », dissoute. Le Conseil en prend acte.

DIVERS

- Salle polyvalente : il est décidé de ne pas fermer à clef les portes du tableau électrique lors des locations.
- Restauration des appartements rue Alexis Ricordel : Mme le Maire propose d'installer de petites cuisines aménagées dans les appartements. Après en avoir délibéré les Membres du Conseil ne retiennent pas la proposition.